



Union européenne
Mission d'observation électorale
République algérienne démocratique et populaire
Élections législatives 2012



Communiqué de presse du rapport final de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne pour les élections législatives du 10 mai 2012

Alger, le 5 août 2012 – À l'invitation du gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, l'Union européenne a mis en place une Mission d'observation électorale en Algérie en vue des élections législatives du 10 mai 2012. La Mission, dirigée par le parlementaire européen M. José Ignacio Salafranca, est arrivée à Alger le 30 mars. 150 observateurs issus des 26 États membres de l'UE, de la Norvège et de la Suisse ont été déployés dans tout le pays pour évaluer le processus électoral au regard des lois algériennes et des standards nationaux et internationaux pour l'organisation des élections crédibles et transparentes.

Le Chef observateur de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne, Monsieur José Ignacio Salafranca, a présenté ce matin lors d'une conférence de presse à Alger le rapport final incluant les conclusions et analyses faites par la Mission au cours des élections. Le document est assorti de 31 recommandations qui portent sur chacune des étapes du processus électoral.

Sous la base d'une évaluation approfondie, détaillée et impartiale, la Mission constate tout un nombre d'aspects positifs du processus électoral. Parmi ces éléments, l'augmentation du nombre de partis politiques et de listes indépendantes par rapport aux scrutins précédents, qui a permis d'élargir l'offre politique ; l'instauration de mécanismes de contrôle additionnels de l'opération du vote, tels que la CNSEL et la CNISEL ; l'incorporation des urnes transparentes et de l'encre indélébile comme instrument supplémentaire de vérification lors des opérations de vote et l'entrée de 143 députées femmes dans la nouvelle Assemblée. La Mission se félicite de ce fait et estime que cela constitue un avancement notable.

En outre, et d'après son analyse, la Mission soulève une série d'éléments susceptibles d'être améliorés lors de consultations à venir. Il s'agit notamment du système d'enregistrement des électeurs, qui présente certaines faiblesses structurelles, principalement en raison de l'absence de consolidation nationale du fichier électoral. Dans ces conditions, la Mission constate que le fichier électoral ne peut pas faire l'objet d'un contrôle avéré de la part des partis politiques et candidats indépendants.

Par ailleurs, la transparence des opérations au sein des deux niveaux de commissions électorales pourrait être clairement améliorée. Elle pourrait l'être par l'affichage public des résultats au niveau communal (absent dans 36% des commissions observées) et par la remise systématique d'une copie certifiée des résultats aux représentants des partis politiques et des candidats pourtant présents (absent dans 17% des cas observés). Parallèlement, l'absence de publication des résultats détaillés a affaibli la transparence de ce processus électoral, compliquant la lisibilité des sièges attribués qui ont fait alors l'objet de contestation par certains partis politiques et les représentants de la société civile.

Enfin, trop peu d'éléments concernant les recours devant le Conseil constitutionnel et ses décisions ont été fournis ou publiés. Or la période de recours s'est achevée avant même que les résultats aient été publiés en détails, affectant alors la transparence du processus.

Afin d'accroître la transparence et l'intégrité des scrutins à venir, la Mission présente dans son rapport final 31 recommandations, qui ont été soumises à la considération des Autorités algériennes. Voici quelques unes des principales recommandations :

- Établir un fichier électoral consolidé au niveau national et procéder à la publication systématique des listes définitives des électeurs.
- Publication systématique des procès-verbaux des résultats de chaque bureau de vote sur le site Internet de l'administration électorale.
- Permettre l'accès des partis politiques/candidats à toutes les étapes du processus et aux diverses structures de l'administration électorale.
- Étendre la durée du mandat de la CNSEL jusqu'au moment du dépôt des PV auprès du Conseil Constitutionnel.
- Assurer l'indépendance de la CNISEL en renforçant sa structure et en lui octroyant un budget propre.
- Simplifier les démarches concernant la création des partis politiques.
- Autoriser l'organisation de réunions publiques hors salle ou lieu fermé lors de la campagne électorale.
- Abaisser le seuil de 20% des suffrages exprimés afin que les partis politiques/candidats puissent obtenir un remboursement partiel des dépenses engagées.
- Assurer la présence de tous les représentants des partis politiques et des candidats aux bureaux de vote.
- L'enveloppe de vote devrait adopter un format sécurisé et faire l'objet d'un comptage systématique à l'ouverture et lors du dépouillement afin de garantir l'intégrité du scrutin.
- Mettre en œuvre une stratégie d'éducation civique durant la période électorale qui se poursuivra au-delà des périodes de la campagne et de vote.
- Apporter des précisions à la loi sur les partis concernant la proportion de femmes parmi les membres fondateurs et au sein des organes dirigeants des partis.
- Améliorer le mode de constitution des listes afin qu'elles soient composées de femmes et d'hommes à parité (« zipping »).
- Amender certaines dispositions de la nouvelle loi sur l'information pour ne pas imposer aux médias des limitations disproportionnées.
- Mettre en œuvre au plus tôt la nouvelle loi sur l'information afin d'assurer le développement d'un environnement médiatique pluraliste et libre.

LE TEXTE INTÉGRAL DU RAPPORT FINAL DE LA MISSION EST DISPONIBLE EN LIGNE SUR
www.moealgerie.eu

Mission d'observation électorale de l'Union européenne – Algérie 2012

Silvia de Félix – Attachée de presse

Djellab Mohamed Djaber – Attaché de presse adjoint

Mobile: +213 (0) 795 56 49 22

Mobile : +213 (0) 795 53 72 16

Email : silvia.defelix@moealgerie.eu
